

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 février 2021

(Convocations du 1^{er} février 2021)

L'an deux mille vingt et un le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lecelles, légalement convoqué s'est assemblé à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude MESSAGER - Maire.

Jean-Claude MESSAGER – Maire, Alexandre SCHNEIDER, Danièle VERMANDERE, Hervé WARGNYE, Véronique SIBILE, Jean-Pierre FLOQUET, Coralie DAELDYCK – Adjoints, Anne-Marie DELHAISE, Henri-Jean LISSE, Eliane RENAUD, Dominique TREHOU, Patrick DUSSART, Sandrine CAILLEAU, Jean-Michel RAVIART, Nadège TANIÈRE, Emmanuel TIRLEMONT, Jean-Pierre HUEZ, François MARTIN, Marie POLLET, Hermine DELESALLE, Jean-François VANDERMARCQ, Isabelle DECOBECQ, Sébastien DRAPPIER

Coralie DAELDYCK a été désignée secrétaire de séance.

1. Modification du Règlement intérieur du conseil municipal

(Voté à l'unanimité)

Le règlement intérieur du Conseil municipal est modifié afin d'organiser les questions lors des conseils municipaux et définir les règles d'expression, notamment des élus municipaux n'appartenant pas à la majorité, dans le bulletin et le site internet.

Règlement en pièce jointe.

2. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France– Fonds spécial de relance et de solidarité territoriale

(Voté à l'unanimité)

Une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France est validée dans le cadre du Fonds spécial de relance et de solidarité territoriale. Cette demande de subvention concernant un projet de travaux de réfection d'une partie de l'éclairage public et le passage en éclairage en LED pour un montant prévisionnel de 50 829,80 € HT.

3. Demande de subvention DETR – Mise en accessibilité de voiries et d'espaces publics.

(Voté à l'unanimité)

En vue des travaux de réfection de voiries (rue Paul Davaine, résidence Paul Davaine et rue Bouchart), une demande de subvention est adoptée concernant la mise en accessibilité de voiries et d'espaces publics. Cette demande est faite auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR).

4. Demande de subvention DSIL – Aménagement de la mairie et de la salle de réunions

(Voté à l'unanimité)

Une demande de subvention est déposée auprès des services de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Cette demande concerne des travaux d'aménagement de la mairie et de la salle de réunions. Le montant estimatif des travaux est de 37 862,54 € HT.

5. Action sociale – Adhésion au PASS Territorial du Cdg59

(Voté à l'unanimité)

La commune adhère au PASS Territorial proposé par le Centre de Gestion du Nord (CDG59) souscrit par le biais d'un auprès de contrat-cadre d'action sociale auprès de PLURELYA jusqu'au 31 décembre 2026.

6. Convention d'entretien du domaine public départemental relative à la signalisation horizontale.

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal approuve le projet de convention avec la Département du Nord pour l'entretien du domaine public départemental relative à la signalisation horizontale en agglomération.

7. Adhésion au service commun Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH)

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'adhésion au service commun ADS et le projet de convention pour l'instruction des autorisations d'urbanisme par le service commun de la CAPH.

8. Mise à disposition gracieuse d'une salle communale – Restaurants du Cœur

(Voté à l'unanimité)

La mise à disposition gracieuse du 1^{er} local situé derrière le magasin Proxi est approuvée au profit des Restaurants du Cœur.

9. Convention de groupement de commandes – SIAVED

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal approuve le projet de convention pour la constitution d'un groupement de commandes avec le SIAVED afin de mutualiser les coûts d'enlèvement et le traitement de dépôts sauvages.

10. Liste des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

(Voté à l'unanimité)

Le Conseil municipal valide l'inscription au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » des dépenses suivantes : l'ensemble des biens et services, objets et denrées mis en œuvre à l'occasion des manifestations organisées (commémorations d'évènements nationaux ou locaux ; fêtes, spectacles, évènements sportifs, culturels, éducatifs, cérémonie des vœux, réceptions communales diverses, inaugurations, ...) ; la réception de délégations ; les frais d'annonces et de publicité liés à ces évènements ; les locations de matériels ; les droits divers ; les règlements des factures et frais liés aux prestations des artistes ou troupes de spectacles intervenant au cours de ces évènements.



Le Maire

Jean-Claude MESSAGER